

N° 2024_092

**URBANISME – Echange de la parcelle communale cadastrée E n° 1054,
située Route de Blois contre la parcelle ZL n° 144 appartenant aux
Consorts RENAULT**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 8 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 18 novembre 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE, Raymond DOUARE, Bruno GUITTARD, Jean-Marc MASSE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 18
Votants : 17

Excusé :

Sébastien GALERON

Absents :

Christine ADRIAN, Charline MARTINEAU

Pouvoir :

Sébastien GALERON Dominique RENAULT

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

La commune de Saint-Ay est propriétaire de la parcelle E n° 1054 située route de Blois, sur laquelle était installé un transformateur électrique qui a été démonté dû à sa vétusté. Un nouvel emplacement était souhaité pour la pose d'un nouveau transformateur pour le raccordement de la station d'épuration. En accord avec la commune, ENEDIS a proposé la parcelle privée ZL 144 situé en limite du chemin rural n° 43 dit des Landes appartenant aux Consorts RENAULT. Les Consorts RENAULT souhaitent régulariser la situation.

Considérant que la parcelle E n° 1054 est situé entre deux terrains des Consorts RENAULT ;

Considérant que l'échange des parcelles permettrait de rassembler les deux terrains de Consorts RENAULT,

Considérant que la parcelle E n° 1054 est d'une superficie de 15 m²,

Considérant que la parcelle ZL n° 144 est d'une superficie de 15 m²

Considérant que les frais relatifs à la transaction, de notaire et de géomètre, y compris éventuellement les frais de mainlevée hypothécaire, sont à la charge du demandeur de l'échange,

Considérant que M. RENAULT s'est retiré lors du débat et du vote de la présente délibération ;

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le principe d'échange de la parcelle communale cadastrée E n° 1054 contre la parcelle ZL n° 144 appartenant aux Consorts RENAULT d'une superficie de 15 m² à titre gratuit.

- **D'APPROUVER** le fait que les frais relatifs à la transaction, de notaire et de géomètre (confection du document d'arpentage), y compris éventuellement, les frais de mainlevée hypothécaire soit à la charge du demandeur de l'échange,
- **DE L'AUTORISER** ou les Adjointes compétents à signer les actes authentiques à cet échange de terrains en l'étude notariale de Saint-Ay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 29 NOV 2024

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le 02 DEC. 2024

02 DEC. 2024

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA

